

**Assemblée générale**

Distr. générale
8 septembre 1998
Français
Original: anglais

Cinquante-troisième session

Point 116 de l'ordre du jour provisoire*

Budget-programme de l'exercice biennal 1998-1999**Construction de nouvelles installations de conférence
à Addis-Abeba et Bangkok****Rapport du Secrétaire général***Résumé*

Conformément à la résolution 39/236 de l'Assemblée générale, des rapports annuels ont été présentés sur les deux projets de construction réalisés à Addis-Abeba et Bangkok.

Les travaux de construction ayant été achevés à Bangkok au premier trimestre de 1993, il ne sera plus établi de rapport à ce sujet. Le présent rapport rend compte de l'état d'avancement des travaux de construction à Addis-Abeba depuis l'établissement du dernier rapport soumis à l'Assemblée générale (A/52/579) sur cette question. La construction d'installations de conférence à Addis-Abeba s'est achevée en avril 1996 et la cérémonie d'inauguration a eu lieu le 30 avril 1998. Il ne reste plus qu'à mener complètement à leur terme les travaux d'installation du système de télécommunications. Toutefois, aucune ressource supplémentaire autre que les 115 228 494 dollars déjà approuvés par l'Assemblée générale n'est demandée.

* A/53/150.

I. Introduction

1. Dans sa résolution 39/236 du 18 décembre 1984, l'Assemblée générale avait approuvé la construction de nouvelles installations de conférence à la Commission économique pour l'Afrique (CEA) à Addis-Abeba et l'agrandissement des installations de conférence à la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) à Bangkok.

2. Conformément à la résolution, il a été rendu compte chaque année de l'avancement des deux projets. Comme indiqué dans les rapports précédents du Secrétaire général (A/C.5/51/37 et A/52/579), la construction des installations de conférence à Bangkok s'est achevée au premier trimestre de 1993 et, conformément aux procédures financières en vigueur, le coût des travaux a été inscrit à l'actif et porté au compte du Fonds des immobilisations des Nations Unies. En supposant que l'Assemblée générale approuve le rapport qui lui a été présenté à sa cinquante-deuxième session sur les installations de conférence à Bangkok, il n'y aura plus lieu d'établir de rapport sur ce projet de construction. Aussi le présent rapport porte-t-il essentiellement sur l'état d'avancement des travaux de construction à Addis-Abeba depuis l'établissement du dernier rapport présenté à l'Assemblée générale (A/52/579).

II. État d'avancement du projet à Addis-Abeba

A. État d'avancement des travaux de construction

3. L'Assemblée générale avait approuvé le projet de construction en 1984. Commencée le 29 avril 1991, la construction de nouvelles installations de conférence s'est achevée le 21 avril 1996 et la réception des travaux a eu lieu le 22 avril 1996. La cérémonie d'inauguration s'est tenue le 30 avril 1998.

4. La période de 10 mois de garantie consécutive à la réception des travaux s'est achevée le 22 février 1997. Toutefois, le contrat de construction n'a été réputé exécuté qu'après la délivrance du certificat d'achèvement et de garantie de correction des défauts, le 2 février 1998. Les obligations finales prévues par le contrat, notamment la conservation de retenues de garantie et de paiements divers dus à l'entrepreneur, ont été acquittés (voir par. 16). Les obligations qui incombent encore à l'entrepreneur ont trait

au matériel sous garantie, qui sera contrôlé et géré sur place par la CEA.

5. Le nouveau centre de conférence des Nations Unies à Addis-Abeba est considéré comme l'une des premières installations de la région et, depuis la réception des travaux, il a été choisi pour accueillir diverses grandes conférences et réunions de moindre importance. Outre les conférences dont la liste figure à l'annexe du rapport du Secrétaire général (A/52/579), 49 conférences et réunions au total s'y sont tenues les deux derniers mois de 1997 et 72 réunions les six premiers mois de 1998. On trouvera à l'annexe du présent rapport une liste non exhaustive de ces réunions.

B. État d'avancement de l'installation du réseau de télécommunications

6. Le contrat d'installation du réseau de télécommunications a été signé avec un autre entrepreneur le 30 novembre 1994. Il portait sur la conception, la fabrication, la fourniture et l'installation, l'intégration, les essais et la mise en service (clefs en main) d'un réseau de communications téléphoniques composé d'un autocommutateur privé (PABX), d'un système de câblage pour la transmission voix et données, de matériel et de logiciels, d'un coût approximatif de 3 252 550 dollars (y compris une marge de 250 000 dollars pour modifications). La mise en service de l'ensemble du réseau devait intervenir dans les 52 semaines suivant la date d'entrée en vigueur du contrat, la réception définitive ayant lieu 90 jours plus tard.

7. L'entrepreneur a connu diverses difficultés qui l'ont empêché de respecter la date de mise en service prévue : problème à l'occasion de l'importation du matériel, non-délivrance des autorisations par l'Agence nationale des télécommunications, dégâts causés aux câbles pendant qu'ils étaient retenus en douane sans être protégés des mauvaises conditions climatiques et date de l'installation du réseau de télécommunications qui a coïncidé avec celle des travaux de modernisation et de construction au centre de conférences de la CEA, exécutés par un autre entrepreneur (chargé des travaux de construction).

8. Étant donné les retards et autres complications auxquels a donné lieu le projet de télécommunications, on a cherché au cours d'une série de réunions de haut niveau au Siège de l'Organisation – certaines internes, d'autres avec l'entrepreneur – à dégager une solution acceptable. On a tenté de négocier avec l'entrepreneur un avenant au contrat qui permettrait d'achever les travaux, sans léser aucune des parties eu égard aux clauses du contrat, qu'il s'agisse notamment des pénalités, des travaux hors contrat, etc. Un ingénieur

du Siège a contrôlé les travaux effectués à ce jour et, après avoir examiné les spécifications, a diminué le nombre des prises à installer.

9. Le contrat a été modifié par la suite les 15 et 19 novembre 1996, de manière notamment à réduire la masse des travaux en ramenant le nombre de prises à installer de 2 649 à 2 252, et à reporter la date de mise en service du réseau au 15 novembre 1996 et la réception définitive au 15 décembre 1996, pour un coût total révisé de 3 002 550 dollars.

10. Malheureusement, l'entrepreneur ayant subi de nouveaux retards, le projet n'a pas été achevé selon le calendrier du contrat modifié. L'installation de l'autocommutateur privé et du réseau câblé s'est achevée le 31 août 1997 et le réseau de télécommunications a été mis à la disposition de l'Organisation pour les essais de réception. Au cours de ces essais, on a décelé des défauts mineurs, qui devaient être entièrement corrigés au plus tard le 30 novembre 1997.

11. Toutefois, l'entrepreneur a subi un nouveau retard. Malgré les discussions entre l'Organisation et le Gouvernement du pays hôte, l'Agence nationale des télécommunications a refusé de délivrer les autorisations nécessaires pour le dédouanement du matériel livré. L'entrepreneur n'a donc pas pu corriger toutes les défauts décelés. Par conséquent, les défauts mineurs qui restent ne devraient être corrigés par l'entrepreneur qu'au cours de la période de garantie.

12. Les essais de bon fonctionnement et de stabilité effectués pendant un mois sur le réseau de télécommunications installé se sont achevés le 24 février 1998 et le réseau est devenu pleinement opérationnel. Il assure actuellement le service téléphonique au siège de la CEA.

13. Le contrat d'installation du réseau de télécommunications prévoit une période de garantie d'un an, à compter du 24 février 1998. Au cours de cette période, un expert dépêché sur place par l'entrepreneur fournira un appui technique et administratif à l'Organisation pour l'entretien du nouveau réseau de télécommunications.

14. Les discussions et négociations en cours avec le Gouvernement du pays hôte devraient se solder par le règlement, au cours de la période de garantie d'un an, des problèmes de dédouanement signalés au paragraphe 11, ce qui devrait permettre à l'entrepreneur de recevoir du matériel pour corriger les dernières défauts.

C. Aspects financiers

15. Comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général (A/52/579), le coût estimatif total révisé du projet s'établit à 115 228 494 dollars, soit un dépassement de 7 651 594 dollars par rapport au montant approuvé par l'Assemblée générale. Sur approbation de l'Assemblée générale, le dépassement a été couvert par le produit des intérêts du compte des travaux de construction en cours, il n'a donc pas été nécessaire de demander un crédit supplémentaire.

16. Comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général, l'Organisation des Nations Unies a conservé des retenues de garantie d'un montant de 1 250 000 ECU et de 250 000 ECU, en attendant que l'entrepreneur achève les travaux de réparation. Toutefois, suite à une inspection finale effectuée sur le terrain les 21 et 22 janvier 1998, il a été décidé que les réparations qui restent à effectuer (liste de travaux à compléter) le seraient sous la responsabilité directe de l'Organisation et non de l'entrepreneur, et que la somme de 45 000 ECU constituait une estimation juste et équitable du coût des travaux à effectuer. Il a été décidé que cette somme serait déduite du solde des 250 000 ECU représentant les retenues de garantie et que le solde serait versé à l'entrepreneur.

17. Au 30 juin 1998, le montant total de sommes décaissées s'élevait à 113 031 696 dollars. Tous les paiements au titre du contrat de construction, notamment les versements effectués aux consultants et à l'entrepreneur pour les frais de supervision et divers autres remboursements avaient été définitivement arrêtés et acquittés.

18. Le solde du coût total du projet comprend les paiements des ingénieurs-conseils pour les études et la supervision, l'ameublement et le matériel (essentiellement l'installation téléphonique) et pour les frais administratifs de l'Organisation. Il convient de noter que si l'installation du réseau de télécommunications est comprise dans le coût total du projet, les travaux ont été effectués par une entreprise indépendante sous la supervision directe de l'Organisation. Le coût de ces travaux n'a pas été pris en compte dans celui du contrat de construction (voir par. 6 à 14).

19. Il reste à arrêter les modalités de paiement au titre de l'installation téléphonique. Ces coûts ont toutefois été pris en compte dans le coût global du projet. En outre, une provision a été prévue pour le cas où une demande d'indemnisation serait présentée au motif de travaux hors contrat et de temps perdu comme indiqué dans le rapport précédent du Secrétaire général.

III. Conclusion

20. En dépit des nombreux retards et des multiples difficultés rencontrés au cours de l'exécution du projet à Addis-Abeba, la majeure partie des travaux de construction des nouvelles installations de conférence à Addis-Abeba a été achevée le 21 avril 1996 et la réception des installations par l'Organisation a eu lieu le jour suivant, 22 avril 1996. Les divers paiements au titre du contrat de construction ont été arrêtés et acquittés. Les derniers comptes, en particulier ceux de l'installation du nouveau réseau de télécommunications, devraient tous être arrêtés au cours de l'exercice biennal 1998-1999 pour que le compte des travaux de construction en cours puisse être clôturé et le coût projet inscrit à l'actif. Toutefois, la clôture des comptes dépendra également de la suite donnée aux demandes d'indemnisation éventuelles de l'entrepreneur concernant l'installation téléphonique mentionnée au paragraphe 19. Le Secrétaire général ne demande pas de ressources supplémentaires pour le projet d'Addis-Abeba.

21. L'installation du nouveau réseau téléphonique n'étant pas complètement achevée, des rapports continueront d'être présentés à l'Assemblée générale sur l'état d'avancement du projet d'Addis-Abeba.

22. En conséquence, l'Assemblée générale souhaitera peut-être prendre note du rapport du Secrétaire général et noter par ailleurs que des rapports continueront de lui être présentés jusqu'à ce que tous les travaux soient complètement terminés.

Annexe

Liste non exhaustive de réunions tenues à Addis-Abeba

Novembre 1997-juin 1998

1997

- Novembre Conférence des Gouverneurs du Rotary International
- Réunion des ministres de l'Organe central de l'Organisation de l'Unité africaine (OUA)
- Assemblée générale des Réseaux de fédérations de femmes pour la paix
- Décembre Réunion du Groupe ad hoc d'experts chargé de formuler des propositions relatives à la normalisation et au contrôle de qualité des produits industriels dans le cadre du Traité d'Abuja – Division de la gestion du développement
- Assemblée générale extraordinaire de la Coopération d'épargne et de crédit du personnel des Nations Unies
- Cérémonie de signature entre la Commission économique pour l'Afrique et le Gouvernement japonais – Cabinet du Secrétaire exécutif

1998

- Janvier Dialogue avec les partenaires du développement – Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)
- Travaux préparatoires sur les femmes africaines et le développement économique : investir dans l'avenir – Centre africain pour la femme
- Février Groupe ad hoc d'experts de la science et la technique au service de la sécurité alimentaire – Division de la sécurité alimentaire et du développement durable
- Vingtième Conférence régionale de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
- Soixante-septième session ordinaire du Conseil des ministres de l'Organisation de l'unité africaine
- Mars Conférence CEA/Département des affaires économiques et sociales internationales sur la gouvernance – Division de la gestion du développement
- Forum d'Addis sur le commerce et l'investissement en Afrique
- Réunion du Comité interinstitutions des Nations Unies sur la technologie de l'information – Division des services d'information pour le développement
- Avril Atelier de la Banque mondiale des femmes – Programme des Nations Unies pour le développement
- Première réunion du Comité de suivi de la Conférence des ministres de la CEA – Division de la planification des programmes, des finances et de l'évaluation

- Conférence organisée par le Centre africain pour la femme à l'occasion du quarantième anniversaire de la CEA
- Mai CEA/Coalition mondiale pour l'Afrique – Colloque sur le rôle de l'armée dans la transition politique et le développement économique – Division de la gestion du développement
- Institutions nationales de protection des droits de l'homme/Commission des droits de l'homme et institution d'un médiateur
- Formation des enseignants par le téléenseignement – Banque mondiale – Institut de développement économique
- Juin Rencontre de la paix – Église orthodoxe éthiopienne
- Premier dialogue exécutif des Ministres responsables de la science et de la technologie
- Comité consultatif mixte
-